

AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-01-DE
Reçu le 07/04/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 30 MARS 2021
A 19 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 24 mars 2021



AR PREFECTURE

006-210600110-20210330-01-DE
Reçu le 07/04/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2021 – 11 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise 22, avenue Edouard Grinda à Nice (06200), d'un contrat portant sur la vérification annuelle d'appareils et d'accessoires de levage de la ville. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 680 € H.T, soit 816 € TTC. La durée du marché est de quatre ans.

2021 – 12 : Il a été décidé la passation et la signature avec la S.A.M Trafiparc, sise 1, avenue des Castelans à MONACO (98014), d'un contrat de maintenance portant sur le contrôle d'accès de l'amphithéâtre de la Batterie par barrière automatique. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 1028 € H.T, soit 1233,60 € TTC. La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2021 – 13 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MONACLEAN, sise 37, avenue des Papalins à Monaco (98013), d'un contrat de maintenance portant sur l'entretien des installations de VMC situées dans les bâtiments communaux. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 9240 € H.T, soit 11088 € TTC. La durée du contrat est d'un an.

2021 – 14 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MONACLEAN, sise 37, avenue des Papalins à Monaco (98013), d'un contrat de maintenance portant sur les opérations de curage des réseaux d'eaux usées et pluviales situés dans les bâtiments communaux et les espaces publics. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 5975 € H.T, soit 7170 € TTC. La durée du contrat est d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Rogel ROUX

